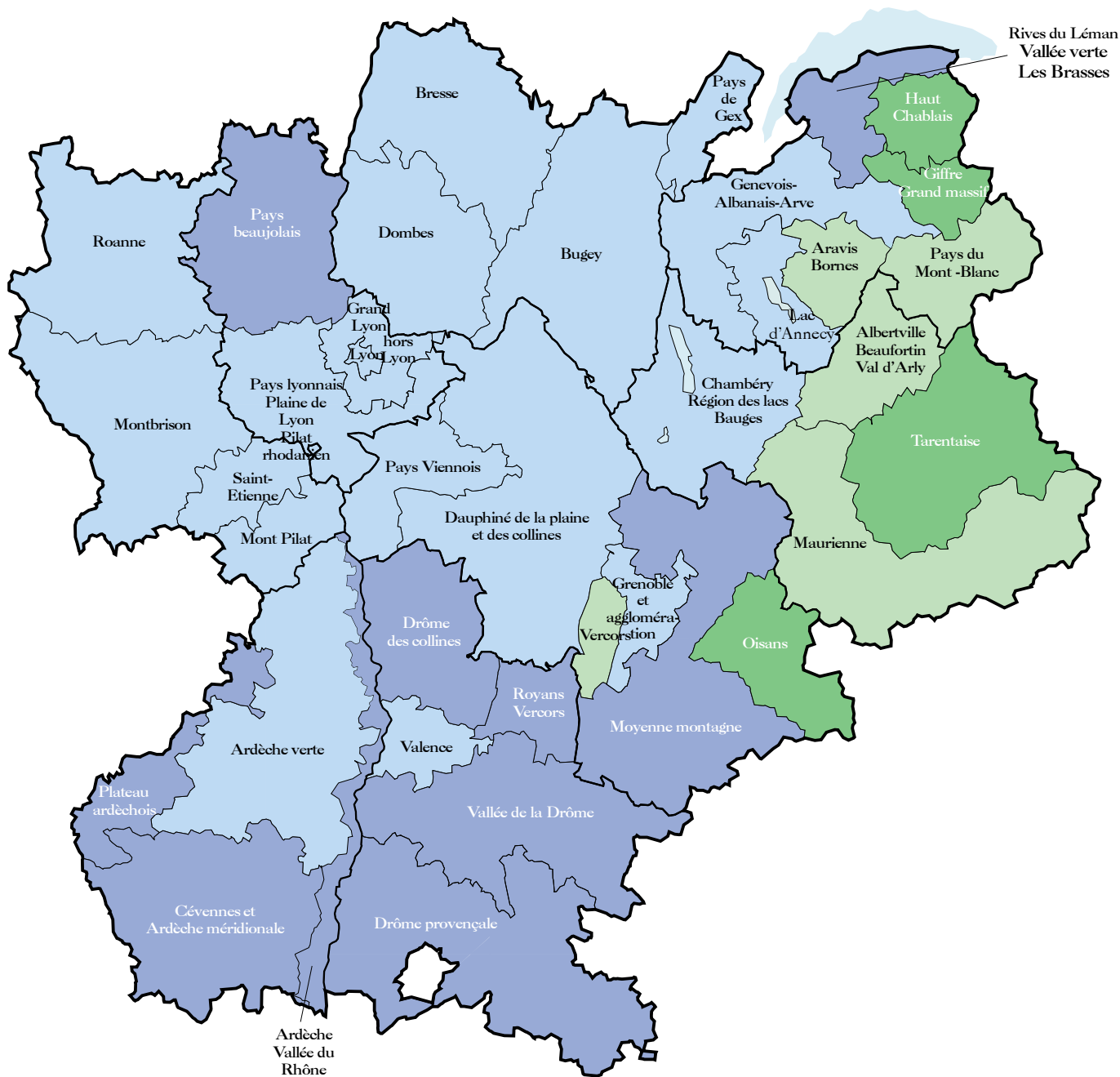






# La saisonnalité des zones touristiques de Rhône-Alpes



Saisons hautes pour l'emploi	Nombre de zones
 Saisonnalité moyenne d'été	19
 Saisonnalité forte d'été	10
 Double saisonnalité ; Hiver = Eté	5
 Double saisonnalité ; Hiver > Eté	4

## 1- Saisonnalité de l'emploi dans les trente huit zones touristiques de la région

### En Rhône-Alpes, les trois quarts des zones touristiques ont une seule saison haute, en été

Dans l'ensemble des zones touristiques de l'Ain, de l'Ardèche, de la Drôme, de la Loire et du Rhône, l'emploi<sup>1</sup> augmente de janvier jusqu'en été (le niveau maximum est atteint entre juin et septembre) et diminue ensuite jusqu'en novembre<sup>2</sup>. Il en est de même pour quatre zones de l'Isère, une zone de la Savoie et trois zones de la Haute-Savoie.

Cette saisonnalité de l'emploi d'été est variable selon les zones<sup>3</sup>. Elle est de moyenne intensité dans dix neuf zones. Là, l'emploi varie de 7 % à 11 % entre la basse saison et la haute saison.

Dans ces zones, la saisonnalité n'est pas d'abord liée au tourisme. Elle provient surtout de contrats courts, notamment pour les remplacements d'été. Ainsi dans ces zones les saisonniers<sup>4</sup> travaillent fréquemment dans les services aux entreprises. Ailleurs, ce sont souvent les services aux particuliers qui les mobilisent et notamment les activités liées aux hébergements touristiques (hôtels, campings, centres de vacances,...)<sup>5</sup>. Dans onze zones sur dix neuf, les saisonniers employés dans les services aux particuliers travaillent avant tout dans la restauration.

Les dix autres zones présentent une variation saisonnière plus conséquente de l'effectif salarié avec un écart entre le minimum et le maximum supérieur à 12 %.

Zones touristiques d'été à variation forte	Variation saisonnière de l'emploi (en %)
Cévennes et Ardèche méridionale	23
Vallée de la Drôme	23
Plateau ardéchois	20
Rives du Léman - Vallée verte - Les Brasses	15
Drôme des collines	15
Royans - Vercors	14
Drôme provençale	13
Moyenne montagne	13
Ardèche - Vallée du Rhône	13
Pays beaujolais	12

Source : DADS 1997

Tous les secteurs sont pris en compte pour mesurer la variation saisonnière de l'emploi. Les activités proprement touristiques<sup>5</sup> ne sont pas les seules à expliquer cette saisonnalité d'été. Le tourisme génère aussi une hausse d'activité et d'emploi dans certains secteurs comme le commerce. Ainsi, dans la Drôme des collines, la Vallée de la Drôme et en Ardèche - Vallée du Rhône, cette branche d'activité mobilise plus de la moitié des saisonniers d'été. Par ailleurs, dans tous les secteurs, les entreprises recrutent du personnel l'été afin de remplacer certains de leurs salariés partis en congés. Ainsi, plus de la moitié des saisonniers du Beaujolais travaillent dans les services aux entreprises.

### Neuf zones de montagne situées au nord-est de la région ont deux saisons hautes, une en hiver, l'autre en été

Pour quatre zones, la saison principale se situe en hiver. Elles offrent davantage d'emplois salariés à cette période qu'en été (9 % à 25 % de plus). Il s'agit de Giffre - Grand Massif, de l'Oisans, du Haut-Chablais et de la Tarentaise. Les pointes d'activité hivernales peuvent engendrer de très amples variations. Ainsi, dans les trois premières zones, l'emploi hivernal dépasse de moitié au moins l'emploi à la morte saison.

Ces zones se distinguent aussi parce qu'elles emploient fréquemment des salariés permanents dans les services aux particuliers alors qu'ailleurs ils travaillent plutôt dans l'industrie, dans l'éducation, la santé et l'action sociale ou bien encore dans le commerce.

Les cinq autres zones de montagne sont marquées par deux saisons équivalentes. Il s'agit des Aravis - Bornes, de la Maurienne, du Pays du Mont-Blanc, de la zone d'Albertville - Beaufortin - Val d'Arly et du Vercors.

<sup>1</sup> tous secteurs couverts par les DADS, cf méthodologie.

<sup>2</sup> Pour différentes raisons, la source statistique DADS sous-estime nettement le niveau de l'emploi au mois de décembre. Il n'est donc pas pris en compte dans l'étude de la saisonnalité des zones touristiques.

<sup>3</sup> cf tableau T1 en annexe.

<sup>4</sup> cf définitions dans la méthodologie.

<sup>5</sup> cf la liste des activités retenues par l'INSEE et la Direction du Tourisme dans la méthodologie.

### Les dix sept zones étudiées

Dans cette partie, l'analyse se limite aux dix sept zones (sur trente huit) les plus saisonnières de la région, c'est-à-dire celles où le niveau d'emploi maximal dépasse d'au moins 12 % l'emploi minimal.

Dans ces dix sept zones, on recense au total 34 500 emplois saisonniers (17 900 l'été, 16 600 l'hiver) et 192 100 emplois permanents (soit un ratio de 18 %<sup>6</sup>).

Voici la liste par département de ces zones très saisonnières (aucune zone de l'Ain ni de la Loire n'en fait partie)

**Ardèche** : Plateau ardéchois, Cévennes et Ardèche méridionale, Ardèche - Vallée du Rhône

**Drôme** : Drôme des collines, Royans - Vercors, Vallée de la Drôme, Drôme provençale

**Isère** : Oisans, Vercors, Moyenne montagne

**Rhône** : Pays beaujolais

**Savoie** : Tarentaise

**Haute-Savoie** : Rives du Léman - Vallée verte - Les Brasses, Haut-Chablais, Giffre - Grand Massif, Aravis - Bornes, Pays du Mont-Blanc

### Avertissement

Dans cette partie et la suivante, les statistiques peuvent porter sur les caractéristiques des salariés (comme le sexe ou l'âge) au lieu de porter sur celles des emplois (comme la rémunération). Dans ce cas, on calcule des pourcentages de «salariés», de «saisonniers» ou de «permanents». Mais il s'agit d'une commodité de langage et d'une approximation. En effet, certains salariés occupent plusieurs postes DADS. C'est notamment le cas de ceux qui ont travaillé en même temps dans deux établissements (à temps partiel par exemple). C'est aussi le cas de saisonniers qui ont travaillé dans un établissement l'hiver et dans un autre l'été. Tous ces salariés sont alors comptabilisés au moins deux fois. Ceci peut introduire un biais entre la statistique qui porte sur les emplois (postes DADS) et celle qui pourrait porter sur la population des salariés ayant occupé ces emplois.

<sup>6</sup> cf tableaux T2 et T3 en annexe. Il donne, pour chaque zone, les ratios «nombre d'emplois saisonniers d'été/nombre d'emplois permanents» et, le cas échéant, «nombre d'emplois saisonniers d'hiver/nombre d'emplois permanents». Ils sont, dans l'ensemble, bien corrélés avec les taux de variation saisonnière calculés dans la première partie.

## 2- Le profil des saisonniers dans les dix sept zones touristiques à forte saisonnalité

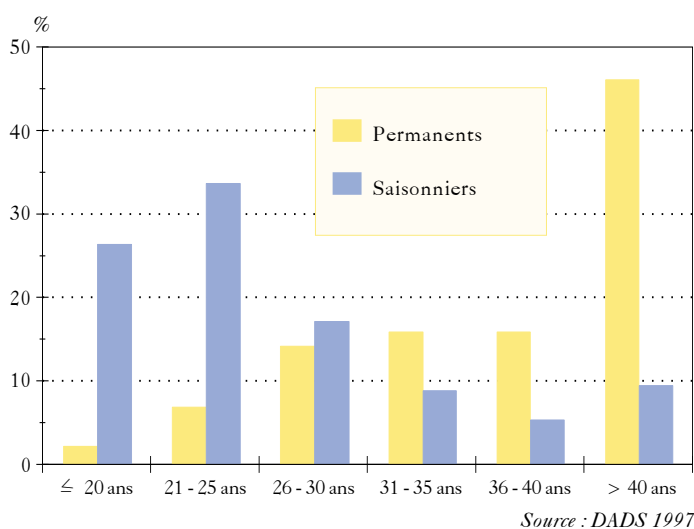
### Des emplois saisonniers massivement occupés par des jeunes et légèrement plus féminisés

Six emplois saisonniers sur dix sont tenus par des moins de vingt six ans contre un sur dix pour les permanents. Cette proportion dépasse même 70 % dans une zone sur deux.

Elle est encore plus importante dans les emplois d'été puisque les trois quarts sont occupés par des jeunes de moins de vingt six ans et 44 % par des moins de vingt et un ans (en hiver, ils sont seulement 7 % dans cette classe d'âge). Le Plateau ardéchois détient le record d'emploi de très jeunes saisonniers : 58 % ont moins de vingt et un ans.

Cette sur-représentation des jeunes est principalement due à la forte tertiarisation des emplois saisonniers.

Répartition des permanents et des saisonniers selon leur âge



44 % des emplois saisonniers sont occupés par des femmes contre 41 % des emplois permanents. En réalité, c'est seulement en été qu'on constate une forte féminisation avec 47 % des emplois saisonniers tenus par des femmes. Ce taux atteint 59 % pour les emplois estivaux du Plateau ardéchois.

Les secteurs proprement touristiques emploient plutôt plus de femmes parmi les permanents (46 %) et les saisonniers d'été (53 %) que parmi les saisonniers d'hiver (39 % contre 41 % tous secteurs confondus).

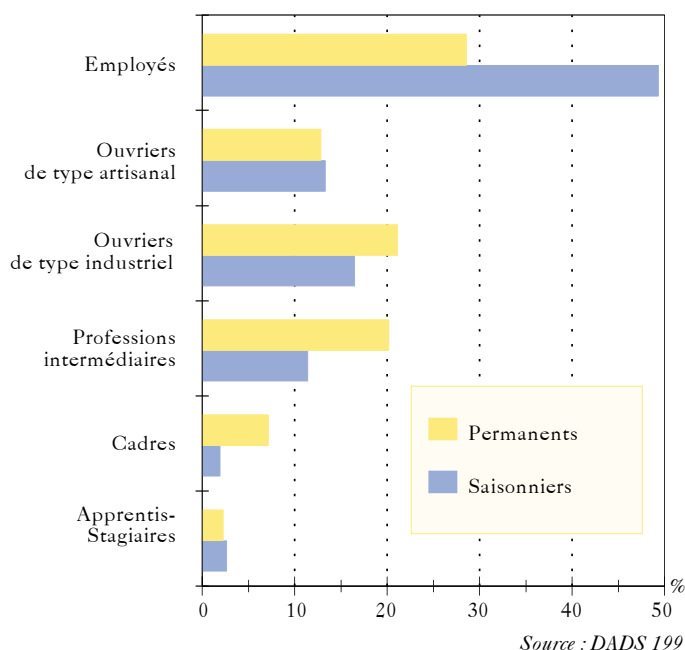
### La moitié des emplois saisonniers est occupée par des employés contre 28 % pour les permanents

Cette sur-représentation est due, comme celle des jeunes, à la forte tertiarisation des emplois saisonniers.

Les employés saisonniers travaillent majoritairement dans les services directs aux particuliers et le commerce. Les employés permanents sont le plus souvent des employés civils et des agents de service de la Fonction Publique ainsi que des employés administratifs d'entreprises.

Seulement 2 % des saisonniers occupent des postes de cadres contre 7 % chez les permanents, 11 % exercent une profession intermédiaire (20 % chez les permanents).

Répartition des permanents et des saisonniers selon leur catégorie socio-professionnelle



## Une forte proportion des emplois saisonniers relève des services aux particuliers

42 % des emplois saisonniers sont rattachés aux services aux particuliers contre 6 % des emplois permanents seulement.

Il s'agit essentiellement de postes dans les hôtels avec restaurant, dans d'autres hébergements touristiques tels que les centres de vacances et dans la restauration de type traditionnel. A elles seules, les activités d'hôtellerie et de restauration mobilisent la moitié des saisonniers d'hiver et un quart des saisonniers d'été.

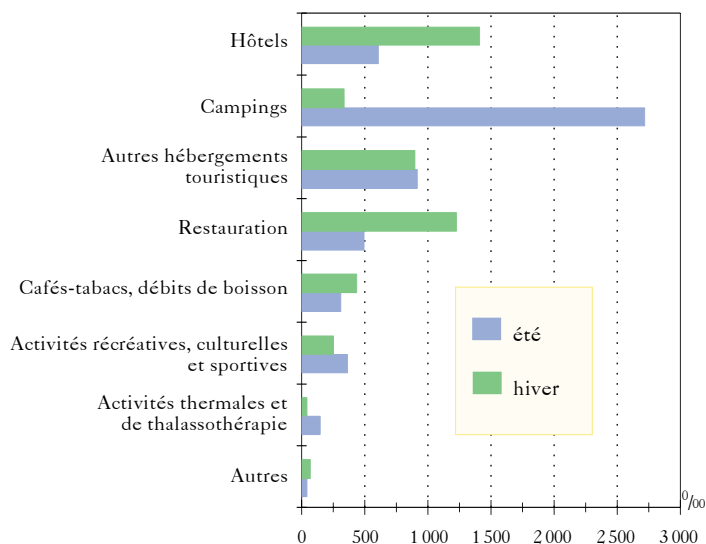
Les permanents sont en effet nombreux à exercer des activités récréatives, culturelles ou sportives (16 % contre 7 % chez les saisonniers), à travailler dans d'autres hébergements touristiques (13 % contre 18 % chez les saisonniers) ou encore dans la coiffure, secteur où les saisonniers sont rares.

C'est dans l'Oisans et la Tarentaise que les saisonniers sont le plus appelés à travailler dans les services aux particuliers : six sur dix sont employés dans cette branche.

Les autres activités employant des saisonniers sont principalement le commerce (de gros et de détail en été, de détail en hiver), les services opérationnels aux entreprises (fourniture de personnel, services de sécurité, activités de nettoyage, ...) en été et les transports (téléphériques, remontées mécaniques) en hiver.

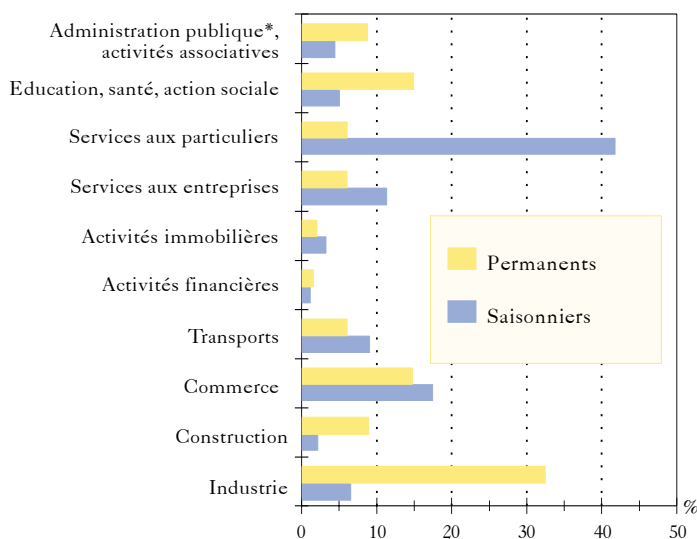
Les activités les plus saisonnières<sup>7</sup> sont avant tout celles consacrées aux services aux particuliers. On emploie plus de saisonniers que de permanents dans l'hôtellerie et la restauration en hiver, dans les campings en été. Quant aux autres hébergements touristiques, ils comptent presque autant de saisonniers que de permanents quelle que soit la saison.

**Rapport saisonniers / permanents (pour mille) dans les services aux particuliers suivant les activités**



Source : DADS 1997

**Répartition des permanents et des saisonniers selon les secteurs d'activité**



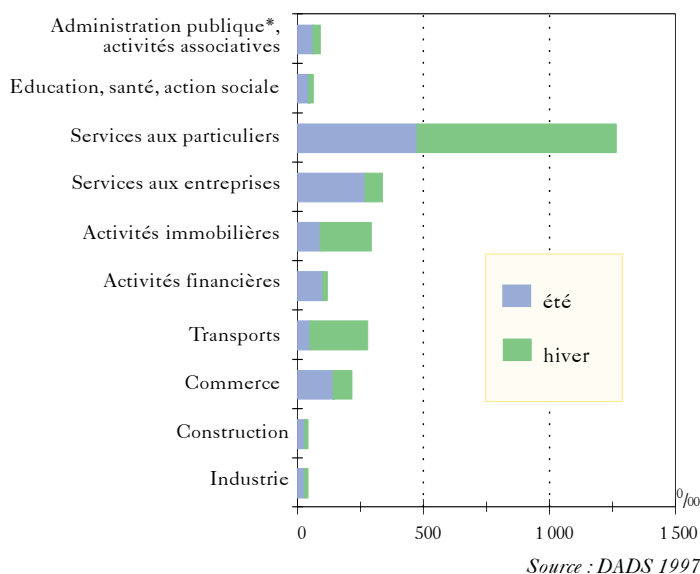
Source : DADS 1997

\* Hors agents de l'état, cf méthodologie

<sup>7</sup>Une activité est d'autant plus saisonnière qu'elle emploie un grand nombre de saisonniers par rapport à ses effectifs permanents.

Les autres secteurs saisonniers sont les services aux entreprises (remplacements d'été notamment), les activités immobilières (locations d'hiver), les transports (téléphériques, remontées mécaniques) et le commerce.

### Rapport saisonniers / permanents (pour mille) selon les secteurs d'activité



\* Hors agents de l'état, cf méthodologie

### Les emplois saisonniers correspondent à une rémunération moyenne inférieure à celle des emplois permanents

La rémunération mensuelle nette moyenne des emplois saisonniers est 27 % plus faible que celle des permanents (6 980 F par mois équivalent temps plein contre 9 570 F). En fait, les postes saisonniers sont souvent rémunérés au voisinage du SMIC : 55 % se situent dans une tranche de salaires compris entre 5 000 F et 6 700 F par mois (contre 23 % des emplois permanents).

Cet écart s'explique en partie par une sur-représentation chez les saisonniers des emplois peu qualifiés ou des catégories socio-professionnelles mal rémunérées. Par exemple, 26 % des emplois saisonniers font partie des «personnels des services directs aux particuliers» contre 4 % seulement des permanents. De la même façon, 14 % des saisonniers sont des ouvriers non qualifiés de type industriel contre 9 % des permanents.

Au sein d'une même catégorie socio-professionnelle, les permanents bénéficient d'une rémunération mensuelle moyenne plus importante. Ainsi, celle des professions intermédiaires de la santé et du travail social est de 6 900 F pour les saisonniers et de 11 060 F pour les permanents. De même, pour les ouvriers non qualifiés de type industriel, la rémunération est de 6 625 F pour les saisonniers et de 7 260 F pour les permanents.

En moyenne, les saisonniers d'hiver gagnent près de 1 000 F de plus par mois que ceux d'été. Cet écart est maximum dans le Vercors (7 620 F en hiver contre 5 800 F en été).

Des disparités de salaires existent entre zones aussi bien pour les rémunérations d'hiver (7 620 F dans le Vercors et 6 830 F en Oisans) que pour celles d'été (6 880 F dans le Pays beaujolais et 5 800 F dans le Vercors). Ces écarts s'expliquent en partie par des différences dans la structure des postes offerts.

La différence de rémunération moyenne entre saisonniers et permanents est plus importante chez les hommes que chez les femmes (30 % contre 20 %).

Les salaires des hommes sont plus élevés que ceux des femmes. Mais les écarts sont moins marqués chez les saisonniers (10 %) que chez les permanents (26 %). Ceci tient en partie à la sur-représentation chez les permanents d'emplois bien rémunérés plus souvent occupés par des hommes (les postes de cadres par exemple). Les salaires des hommes et des femmes sont presque identiques pour les saisonniers d'été.

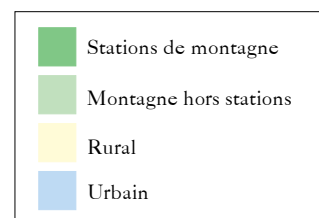
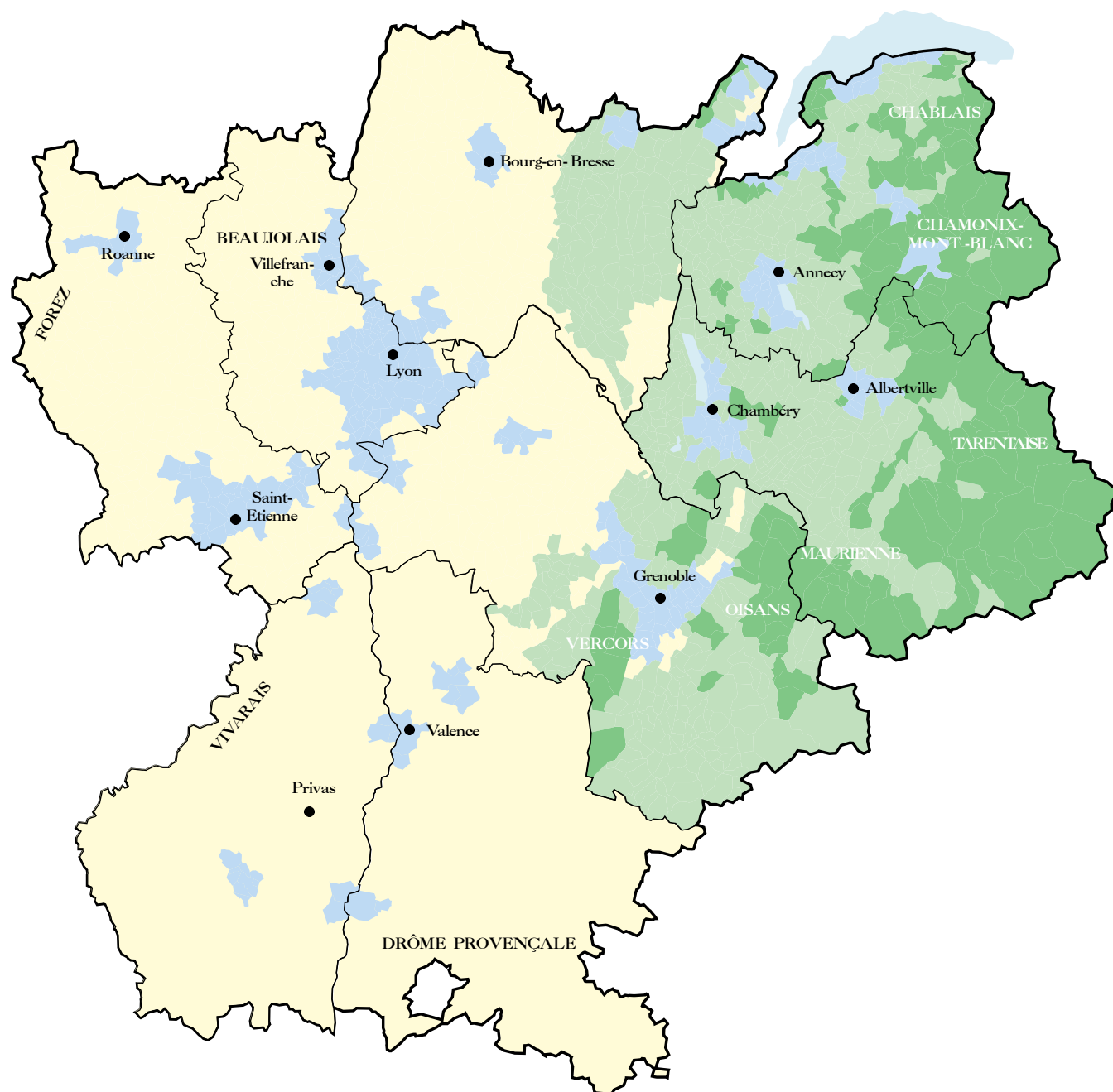
### Rémunérations mensuelles nettes en francs

	Permanents	Saisonniers	
		Montants	Ecart / permanents
Hommes	10 390 F	7 260 F	-30 %
Femmes	8 230 F	6 600 F	-20 %
<b>Ensemble</b>	<b>9 570 F</b>	<b>6 980 F</b>	<b>-27 %</b>

Source : DADS 1997

Les saisonniers d'hiver travaillent plus souvent à temps complet (c'est le cas de 87 % d'entre eux) que les permanents et les saisonniers d'été (respectivement 77 % et 75 %).

# Les espaces touristiques nationaux en Rhône-Alpes





### 3- Cohérence des quatre espaces touristiques nationaux

#### Les quatre espaces étudiés

La région est constituée de quatre «espaces touristiques nationaux» :

- stations de montagne ;
- montagne hors stations ;
- rural ;
- urbain (agglomérations de plus de 20 000 habitants et leurs environs).

Cette partie consiste à décrire les spécificités de chacun de ces espaces à travers les emplois salariés (effectifs au cours de l'année, caractéristiques des emplois, profil des saisonniers).

Les fiches profil consacrées à ces espaces dans la troisième partie du dossier permettent de compléter cette synthèse par des données chiffrées.

Parmi les quatre espaces, seules les stations<sup>8</sup> présentent deux saisons hautes, une en hiver (avec un maximum d'emploi la deuxième quinzaine de février), l'autre en été (avec un second pic d'emploi la deuxième quinzaine de juillet). La morte saison se situe en automne, le niveau d'emploi minimum est atteint la deuxième quinzaine de novembre.

Les trois autres espaces ont seulement une saison haute en été : l'emploi augmente de la première quinzaine de janvier à la deuxième quinzaine de juillet puis diminue à nouveau.

#### Les stations de montagne

C'est l'espace où la variation saisonnière de l'emploi est la plus forte : 66 000 emplois recensés au plus fort de la saison hivernale contre 48 000 au plus bas de la saison creuse, soit une amplitude de 37 %.

Le tourisme est, en grande partie, à l'origine de cette forte variation de l'emploi. En effet, les effectifs employés dans les activités proprement touristiques font plus que doubler entre janvier et novembre. Rien d'étonnant à ce que, en stations, sur toute l'année 1997, on compte en moyenne quatre vingt deux saisonniers pour cent permanents. Les activités touristiques dessinent le profil annuel de l'emploi total<sup>9</sup> sur cet espace tout au long de l'année puisqu'on retrouve un premier pic d'emploi en hiver puis un second (d'une moindre ampleur) en été, et ce, malgré une saisonnalité inversée dans les autres activités (haute saison en été, saison secondaire en hiver).

Dans les stations de montagne, les secteurs touristiques concentrent une grande part des emplois salariés : 43 % au plus haut de l'hiver, 34 % au plus fort de l'été et encore 27 % fin novembre. Ces salariés travaillent essentiellement dans les hébergements touristiques (hôtels, campings et autres) et dans la restauration, quelle que soit la saison, mais aussi dans les téléphériques et les remontées mécaniques en hiver (à cette période, ils sont d'ailleurs presque aussi nombreux à travailler dans cette branche que dans l'hôtellerie).

D'ailleurs, en stations, la majorité des saisonniers relèvent des services aux particuliers (ce qui est loin d'être le cas dans les autres espaces) et, notamment, dans les hébergements touristiques et la restauration. Plus de la moitié des saisonniers sont des employés. La plupart travaillent à temps complet.

La moitié des emplois d'été sont occupés par des femmes, presque sept sur dix par des jeunes de moins de vingt six ans. En moyenne, ces salariés gagnent un tiers de moins que les permanents (on retrouve le même écart dans les autres espaces ; il s'explique en partie par la nature des postes offerts aux saisonniers).

Les emplois d'hiver sont tenus par des hommes six fois sur dix et par des salariés de vingt et un ans à trente ans dans la même proportion. C'est en stations qu'ils sont le moins bien rémunérés (7 240 F par mois contre 9 250 F en montagne hors stations par exemple), 25 % de moins que les emplois permanents en moyenne. En revanche, c'est aussi là que les écarts de salaires avec les saisonniers d'été sont les plus faibles.

Malgré une hausse de moitié des effectifs employés dans

<sup>8</sup> On appellera ainsi, dans l'analyse qui suit, l'espace «stations de montagne».

<sup>9</sup> Tous secteurs couverts par les DADS, cf méthodologie.



## Montagne hors stations et Rural

A beaucoup d'égards, ces deux espaces présentent des caractéristiques communes concernant l'emploi salarié même si, en montagne<sup>10</sup>, on recense presque trois fois plus d'emplois salariés que dans le rural. C'est pourquoi nous choisissons de les traiter ensemble et d'indiquer, quand il y a lieu, leurs spécificités.

les secteurs touristiques entre janvier et juillet, la variation saisonnière de l'emploi global sur toute la zone, tous secteurs confondus, est limitée à 12 %. De fait, le tourisme<sup>11</sup> pèse relativement peu en terme d'emplois : 3 % à 4 % de l'emploi total.

Pour cent permanents, on compte ainsi seulement quinze saisonniers en montagne et treize dans le rural en moyenne sur l'année 1997. En hiver, les saisonniers travaillent, en majorité, dans l'industrie et les services aux entreprises. En été, on en recense encore beaucoup dans ces branches mais aussi dans le commerce en zone rurale et dans les services aux particuliers en montagne (respectivement 22 % et 16 % des emplois estivaux de ces espaces). La plus grosse part des saisonniers sont d'ailleurs des ouvriers de l'industrie (entre 30 % et 39 % des saisonniers suivant la saison et le lieu) ou des employés (un tiers des saisonniers en été, un cinquième en hiver). Il s'agit souvent d'emplois courts comptabilisés comme saisonniers en raison de leur date d'emploi mais non liés au tourisme.

Les saisonniers travaillant au service des particuliers sont principalement employés dans les hébergements touristiques en montagne et dans l'hôtellerie et la restauration (à parts égales) dans le rural. Ceci correspond bien à la répartition des salariés des secteurs touristiques. Plus d'un tiers travaillent dans l'hôtellerie. Beaucoup travaillent aussi dans la restauration (plus d'un tiers dans le rural et plus d'un quart en montagne).

Les saisonniers d'été sont particulièrement jeunes (la moitié a moins de vingt ans), ceux d'hiver le sont moins (la moitié a plus de trente ans). Le plus souvent ce sont des hommes (65 % en hiver, 57 % à 59 % en été).

Les trois quarts des saisonniers environ travaillent à temps complet (c'est aussi le cas en zone urbaine). En hiver, ce sont les saisonniers de montagne les mieux rémunérés. A cette période, que ce soit en montagne ou dans le rural, les saisonniers gagnent presque autant que les permanents et beaucoup plus que les saisonniers d'été.

### Urbain

Avant tout, c'est un espace qui diffère des autres par sa taille : plus d'un million d'emplois salariés, quatre fois plus que dans le rural, douze fois plus qu'en montagne et au moins vingt fois plus qu'en stations.

C'est aussi l'espace où la variation saisonnière de l'emploi est la plus faible aussi bien dans l'ensemble des secteurs (9 %) que dans les activités proprement touristiques (19 %).

On compte seulement cinq saisonniers pour cent permanents. Ils occupent exclusivement des emplois d'été. Ces emplois, souvent non liés directement au tourisme, correspondent d'abord à des contrats d'été, par exemple pour remplacer des personnels partis en congés. Un tiers d'entre eux sont employés dans les services aux entreprises. Ils sont relativement moins nombreux qu'ailleurs à travailler dans les services aux particuliers (7 % seulement). Ceci est à relier au faible poids du tourisme dans cet espace : les activités concernées emploient seulement 3 % des effectifs salariés urbains. Notons que la restauration mobilise à elle seule plus de la moitié des salariés des secteurs touristiques.

Les emplois estivaux sont tenus avant tout par des employés (44 %) mais aussi par des ouvriers de l'industrie (27 %). Ils offrent une rémunération moyenne supérieure (6 680 F contre 6 340 F dans le rural par exemple). La plupart des saisonniers ont moins de vingt six ans et 58 % sont des hommes.

<sup>10</sup> On appellera ainsi l'espace « montagne hors stations ».

<sup>11</sup> cf liste des secteurs page 65